

Bulletin de parrainage Enfance en Suspens



Oui, je parraine un enfant dans le programme de scolarisation de l'association Enfance en Suspens: En versant **1 euro par jour**, je lui permets de bénéficier d'un accès à la scolarité et je lui garantis **un repas chaud par jour**.

Je choisis de régler par: Prélèvement Mensuel de 30 €¹ Prélèvement Trimestriel de 120 €¹

DEMANDE DE PRELEVEMENT A NOUS RENVoyer EN Y JOIGNANT UN R.I.B. OU UN R.I.P.

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU
COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER			
Banque	Guichet	N° de compte	clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

ENFANCE EN SUSPENS
206 QUAI DE VALMY
75010

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

✂.....

AUTORISATION DE PRELEVEMENT A REMETTRE A VOTRE BANQUE

Numéro national d'émetteur

598830

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements correspondant au montant de mon engagement de parrainage. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'association Enfance en Suspens.

NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

ENFANCE EN SUSPENS
206 QUAI DE VALMY
75010

COMPTE A DEBITER			
Banque	Guichet	N° de compte	clé

NOM ET ADRESSE DE L'ETABT TENEUR DU CPTE A
DEBITER

Date :

Signature :

¹ Déduction fiscale : 66% du montant de votre don est directement déductible de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (Art. 200 du CGI). Ainsi, un don de 100 euros, par exemple, ne vous revient qu'à 34 euros après déduction fiscale.